

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-255

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de la SARL SAM Rénov 10, route de Watten 59380 BIERNE et afin de garantir le bon déroulement des travaux de toiture au 5, rue d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 5 rue d'Esquelbecq (RD17) à Wormhout, et ce, à partir du 4 décembre 2023 et pour la durée des travaux estimée à 2 semaines.

L'entreprise SAM Rénov est autorisée à poser un échafaudage devant le 5, rue d'Esquelbecq et devra laisser un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SARL SAM Rénov. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par la SARL SAM Rénov et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

La SARL SAM Rénov,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 28 novembre 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/11/2023
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHANDT



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHANDT